

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 12 MAI 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

Siège no. 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que
requis.

3. Adoption de l'ordre du jour – 12 mai 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QUE la modification suivante est faite à l'ordre du jour :

- Ajout du point : Création du comité pour l'embauche d'un(e)
inspecteur(rice) municipal(e)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par
M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

141-05-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour avec la modification.

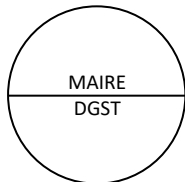
URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4. Demande de dérogation mineure – 303, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de dérogation
mineure afin d'autoriser la création d'un lot ayant un frontage minimal sur la
ligne de terrain de la route 132 de 47.44 m plutôt que les 50 m requis à l'article
4.7.3 du règlement de lotissement 159-2013;

ATTENDU QUE le bâtiment est déjà existant sur le lot;

ATTENDU QUE le frontage du lot est inférieur à la norme minimale de 50 m
requis à l'article 4.7.3 du règlement de lotissement et que la diminution de la
ligne de frontage correspond à une division parcellaire selon laquelle le



nouveau lot créé dans la partie ouest du lot est de 50 m afin de respecter la norme minimale de frontage;

ATTENDU QUE la distance manquante à atteindre pour respecter la norme est de 2,56 m correspondant à 5 % de la longueur minimale;

ATTENDU QUE des demandes similaires ont été acceptées par le passé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter la demande de dérogation mineure et exiger que la ligne de frontage avec le fleuve Saint-Laurent soit de 50 m en vertu de l'article 4.1 du règlement de lotissement. Le CCU mentionne qu'il serait préférable de découper le nouveau lot de sorte qu'il soit de forme rectangulaire, mais le découpage actuel est autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 142-05-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la demande de dérogation mineure comme recommandé par le CCU.

5. Demande de dérogation mineure – 9, rue des Industries

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de dérogation mineure consistant à autoriser que le coin nord du bâtiment principal déjà existant ait une marge de 1.32 m avec la ligne avant du terrain plutôt que la marge minimale avant de 10 m en vertu de l'article 3.12 du règlement de zonage 158-2013;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est déjà existant et que les demandeurs se sont rendu compte de la situation plusieurs années après la construction du bâtiment;

ATTENDU QU'exiger une mise en conformité causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

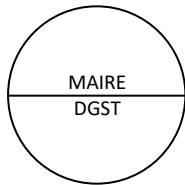
- 143-05-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la demande de dérogation mineure comme recommandé par le CCU.

6. Acceptation de démission de Mme Èva Deschênes, inspectrice en urbanisme et en environnement

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de démission de la part de Mme Èva Deschênes, inspectrice en urbanisme et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 144-05-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de Mme Èva Deschênes au poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement.



VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

7. Octroi du contrat pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols pour le projet de réfection des infrastructures de la 3^e, 4^e et 7^e Rue, 6^e Avenue Nord et chemin de la Petite-Gaspésie

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut procéder à une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols pour le projet de réfection des infrastructures de la 3^e, 4^e et 7^e Rue, 6^e Avenue Nord et chemin de la Petite-Gaspésie;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions :

		Généralités	Étude géotechnique		Rapport	Grand total
		Mobilisation et démobilisation	Forage 3 mètres de profondeur	Forage 6 mètres de profondeur	Rédaction du rapport	
Englobe	Nombre estimé	Forfaitaire	20 forages	2 forages	Forfaitaire	<u>52 840.00 \$</u>
	Taux	5 500.00 \$	1 240.00 \$	2 270.00 \$	18 000.00 \$	
	Total	5 500.00 \$	24 800.00 \$	4 540.00 \$	18 000.00 \$	
Akifer	Nombre estimé	Forfaitaire	20 forages	2 forages	Forfaitaire	<u>53 150.00 \$</u>
	Taux	7 200.00 \$	1 400.00 \$	2 795.00 \$	12 360.00 \$	
	Total	7 200.00 \$	28 000.00 \$	5 590.00 \$	12 360.00 \$	
Groupe Géos inc.	Nombre estimé	Forfaitaire	20 forages	2 forages	Forfaitaire	<u>49 200.00 \$</u>
	Taux	4 000.00 \$	1 050.00 \$	2 100.00 \$	20 000.00 \$	
	Total	4 000.00 \$	21 000.00 \$	4 200.00 \$	20 000.00 \$	

ATTENDU QUE la soumission de Groupe Géos inc. est valide et qu'elle est la plus basse pour la somme de 49 200.00 \$ plus taxes;

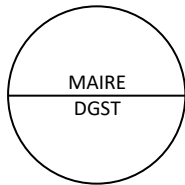
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

145-05-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols pour le projet de réfection des infrastructures de la 3^e, 4^e et 7^e Rue, 6^e Avenue Nord et chemin de la Petite-Gaspésie à Groupe Géos inc. pour la somme de 49 200.00 \$ plus taxes.

PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

8. Autorisation de vente du motel industriel et déclaration de copropriété

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire vendre le motel industriel situé au 181-183, 3^e Avenue;



ATTENDU QUE pour permettre la vente de cette propriété de façon à ce que chaque acquéreur dispose d'une partie exclusive, et pour respecter la réglementation en vigueur dans la Municipalité, il convient d'assujettir l'immeuble au régime de la copropriété des immeubles prévu au *Code civil du Québec*;

ATTENDU QUE l'immeuble a fait l'objet d'une subdivision cadastrale afin de permettre l'assujettissement de cet immeuble au régime de la copropriété divisée des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

146-05-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la vente du motel industriel aux entreprises Charpente Côté-Sud et Cuisine EG au montant 280 000 \$, comme indiqué dans la résolution 257-11-2020

QUE la Municipalité de L'Islet alloue un crédit équivalent au loyer de janvier à avril 2021 aux acheteurs, si la transaction du transfert de propriété du motel industriel s'effectue d'ici la fin avril / début mai 2021;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise M. Jean-François Pelletier, maire, et Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet tous les documents reliés à la vente;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise M. Jean-François Pelletier, maire, et Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer l'acte notarié nécessaire pour assujettir l'immeuble au régime de la copropriété des immeubles afin d'en permettre la vente à chacun des acquéreurs distincts.

GESTION ET ADMINISTRATION

9. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement concernant la vente sur les sites municipaux

Un avis de motion est donné par M. Pascal Bernier pour l'adoption ultérieure du règlement intitulé « Règlement concernant la vente sur les sites municipaux ».

10. Présentation du projet de règlement concernant la vente sur les sites municipaux

Une présentation du projet de règlement concernant la vente sur les sites municipaux est faite par Mme Marie Joannisse.

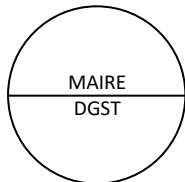
11. Fondation émergence demande de hisser le drapeau le 17 mai 2021 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de



nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

147-05-2021 QUE la Municipalité de L'Islet proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en tant que t'elle.

12. Création du comité pour l'embauche d'un(e) inspecteur(rice) municipal(e)

ATTENDU QUE la municipalité procède à un appel de candidatures pour un poste d'inspecteur(rice) municipal(e);

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur plusieurs sites Internet et médias sociaux;

ATTENDU QUE le comité de sélection pourra procéder à l'embauche suite à une vérification du choix de la candidature auprès des autres membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

148-05-2021 QUE la Municipalité de L'Islet crée un comité de sélection, composé de M. Jean-Edmond Caouette, M. Jean Lacerte, M. Raymond Caron et Mme Marie Joannisse, pour l'embauche d'un(e) inspecteur(rice) municipal(e) à la condition que les autres membres du conseil aient l'occasion de vérifier le choix du comité au préalable.

QUESTIONS / RÉPONSES

13. Période de questions / réponses

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

14. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 51 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

Marie Joannisse, secrétaire-trésorière

Jean-François Pelletier, maire